

Réunion extraordinaire du Conseil TTE (Énergie)

Résumé de la Présidence

1. Les Conseil de l'énergie de l'UE s'est réuni le 28 février 2022 à Bruxelles pour aborder la situation extraordinaire de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'évolution des prix de l'énergie dans l'Union, à la suite de l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
2. Les ministres ont passé en revue l'état collectif de préparation et de résilience de l'UE et ont débattu d'éventuelles actions renforcées à court et à moyen terme et d'assistance à l'Ukraine, à la suite de l'appel du Conseil européen à faire avancer les travaux sur la préparation à tous les niveaux, et en particulier, l'invitation faite à la Commission, à proposer des mesures d'urgence, y compris en matière d'énergie.

Soutien à l'Ukraine :

3. Les Etats membres répondent favorablement aux demandes d'assistance de l'Ukraine et invitent la Commission à proposer toutes les options possibles.
4. Les États membres invitent aussi la Commission à proposer des solutions qui permettraient d'assurer l'approvisionnement nécessaire en énergie et combustibles à l'Ukraine, notamment en garantissant un suffisant flux de gaz en sens inverse.
5. En ce qui concerne spécifiquement l'électricité, les États membres se sont félicités du soutien apporté à l'Ukraine par les gestionnaires de réseau de transport européens et notamment les exploitants des pays voisins de l'Ukraine. Les États membres ont souligné l'importance de permettre la synchronisation d'urgence du réseau électrique ukrainien avec le réseau électrique de l'Europe continentale et la nécessité de tenir compte de l'impact sur la République de Moldavie. Dans ce contexte, les États membres ont demandé à l'ENTSO-E, en coopération avec les GRT concernés, de se réunir sans délai et d'identifier les conditions d'une telle synchronisation d'urgence, notamment les besoins techniques et le calendrier pour garantir la sécurité d'exploitation des réseaux électriques concernés.
6. Enfin, les États membres partagent les préoccupations concernant la sûreté des installations nucléaires ukrainiennes et accepteront de soutenir les actions internationales visant à maintenir la sûreté nucléaire. Les ministres se sont associés à la déclaration du groupe des autorités de sûreté nucléaires européennes (ENSREG) relative à l'exploitation sûre des centrales nucléaires en Ukraine, publiée le 27 février 2022. Les ministres demandent également instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement les activités illégales en Ukraine afin de rétablir le contrôle des autorités ukrainiennes compétentes sur toutes les installations et matières nucléaires.

7. L'UE et les Etats membres vont continuer à se coordonner étroitement, en lien avec l'Ukraine, leurs partenaires internationaux et leurs voisins, pour renforcer les actions de court et de moyen terme.

Mesures à court terme :

8. Les ministres ont accepté de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Ukraine, nos partenaires internationaux et les pays de notre voisinage dans un esprit d'unité et de solidarité. Les États membres et l'Union sont préparés et prêts à prendre des mesures pour assurer le maintien de la sécurité d'approvisionnement.
9. Fondés sur des infrastructures flexibles, des marchés efficaces et des procédures de coordination éprouvées, le système énergétique européen présente un haut niveau de préparation et de résilience. Les ministres ont pris note de l'analyse et les simulations de la Commission qui permettent, en complément des travaux nationaux, de conclure qu'il n'y a pas de risque pour la sécurité d'approvisionnement de l'Union dans l'immédiat.
10. Les ministres ont également analysé divers scénarios possibles pour les prochaines semaines et mois, afin d'anticiper les potentielles difficultés qui pourraient survenir et vérifier la capacité de l'Union à les surmonter. Pour ce qui concerne l'approvisionnement en gaz, l'action coordonnée des Etats membres et de la Commission devrait permettre de maximiser les approvisionnements extra-européens, en particulier en matière de GNL, en renforçant les contacts avec les pays producteurs et en adaptant si besoin nos infrastructures., Les ministres ont aussi passé en revue les plans d'urgence des États membres pour assurer un approvisionnement continu en gaz, protégeant les consommateurs en cas de perturbation de l'approvisionnement. Les États membres ont également convenu de continuer à travailler sur la planification d'urgence à activer en cas de besoin et une préparation coordonnée pour l'hiver prochain.
11. En ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole, il sera nécessaire de préparer la contribution de l'Union européenne à toute action possible, en particulier dans le cadre de l'Agence Internationale de l'Energie; les Etats membres se tiennent prêts à libérer des stocks stratégiques si l'évolution de la situation des approvisionnements le rend nécessaire.
12. Les ministres ont appelé la Commission à continuer de suivre de près la situation, en particulier sur les marchés du pétrole et du gaz, et développer d'autres mesures afin d'assurer la préparation européenne et de renforcer la résilience de l'Union.
13. La protection des consommateurs, ménages comme entreprises, en particulier les plus vulnérables, dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie est une priorité pour les Ministres. Les États membres ont discuté des mesures supplémentaires qui seraient nécessaires pour réduire l'exposition des consommateurs à la volatilité des prix de l'énergie. Les ministres demandent donc à la Commission européenne de mettre rapidement à jour la "boîte à outils" d'octobre 2021 sur les prix

de l'énergie afin de tenir compte des dernières évolutions et de proposer de nouvelles initiatives susceptibles d'avoir des effets immédiats, tangibles et positifs sur les factures énergétiques des consommateurs.

Mesures à moyen terme :

14. En vue de la prochaine saison de chauffage, les ministres sont convenus d'intensifier les actions coordonnées. Les ministres sont convenus de renforcer la préparation collective et le mécanisme de solidarité avant l'hiver prochain en utilisant au mieux les capacités de stockage et de GNL. Les États membres ont également convenu de renforcer la coordination régionale et d'adapter les réglementations afin de maximiser l'efficacité des capacités de stockage disponibles dans les États membres de l'UE.
15. En outre, les États membres ont invité la Commission à évaluer d'autres options pour réduire sans délai la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique et à mettre en place un cadre qui soutiendrait la définition d'accords de solidarité gazière intra-UE.
16. Les ministres ont convenu d'intensifier les contacts coordonnés avec les voisins et les partenaires internationaux, en particulier les fournisseurs d'énergie, afin de garantir des importations supplémentaires de pétrole et de GNL et de réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des approvisionnements russes.
17. Les États membres sont convenus d'unir leurs forces afin de renforcer la résilience de l'Europe dans un esprit de solidarité grâce à une action coordonnée visant à garantir une augmentation des investissements dans les sources d'énergie renouvelables et les technologies énergétiques sûres et durables à faible émission de carbone et des mesures d'efficacité énergétique, les interconnexions, ainsi qu'une plus grande diversification des fournisseurs et des sources d'énergie.
18. Enfin, les ministres ont souligné la nécessité d'accélérer la transformation de notre système énergétique pour réduire notre dépendance aux hydrocarbures. Le Pacte vert et le paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55%» joueront un rôle central dans la réalisation de cet objectif.